



Nous souhaitons faire jouer la garantie vice cache sur un Scénic

Par **HENOCQUE**, le 15/05/2011 à 10:02

Bonjour,

J'ai acheté un Grand Renault Scénic 2 de 2004 avec 120000kms au mois d'octobre 2010 chez un professionnel de voitures d'occasion . Nous lui avons signalé 2 mois après que la voiture consommait beaucoup d'huile(un plein ts les 1000-1500 k ms). Il nous envoie faire un diagnostic fuite chez Renault (un agent qu'il connaissait). Conclusion tt va bien, elle a une consommation haute mais encore dans la normale. On est quand même obligé de se balader avec un bidon d'huile dans la voiture. En février le turbo casse cout 1500 euros car tjs dans le garage qu'il connaissait. Après négociation avec ce vendeur, il décide de prendre en charge 700 euros. En avril problème d'accélération, capteur turbo à changer 100 euros. Il a même dû être changer 2 fois car apparemment il ne fonctionnait pas. On la récupère et qq jours après, elle s'est vidangé totalement. Ouf devant chez nous!! Petit séjour chez Renault, échangeur eau - huile à changer 270 euros (tjs prix d'ami). On la récupère de nouveau et le lendemain REvidange. Aujourd'hui cela fait 15j qu'elle est chez Renault et qu'il ne trouve pas la panne, peut être la pompe à huile mais en tout cas ils ont fait une étude du moteur et Renault préconise de le changer car les coussinets de bielles sont usés et peuvent entrainer la case moteur cout 3000 euros si Renault prend en charge une partie. A ce jour je souhaite faire jouer la garantie de vice caché auprès de ce professionnel qui me conseille de la revendre très rapidement après réparation (bizarre) pour remboursement total de la voiture soit 6300 euros. Par contre je viens de me rendre compte que je n'ai pas de PJ via mon assurance donc je vais devoir prendre à ma charge un expert indépendant. Ai je une chance d'avoir gain de cause mais je sais après qq années.

Merci pour vos réponses